

ARRETE MUNICIPAL N° ARR-2023-46

Réglémentant la circulation et le stationnement
sur le Square Georges Gautier pendant la fête
Saint-Pierre au Chefresne du 08 au 09 juillet 2023

Charly VARIN, Maire de la Ville de PERCY-EN-NORMANDIE,

- VU** le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-5, R 411-8 et R 411-25,
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4,
- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiée et par la loi n° 83-8 du 07 janvier 1983,
- VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié par l'arrêté du 16 mai 2001,
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – quatrième partie – (signalisation de prescription) et livre 1 – huitième partie (signalisation temporaire),
Ces mesures s'appliquent exclusivement à l'intérieur de l'agglomération,

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité de la circulation pendant la fête Saint-Pierre au CHEFRESNE du 08 au 09 juillet 2023,

ARRETE

- ARTICLE 1 :** Le stationnement et la circulation de tous les véhicules seront interdits square Georges Gautier – LE CHEFRESNE à 50410 PERCY-EN-NORMANDIE du samedi 08 juillet 2023, 08 heures au dimanche 9 juillet 2023, 08 heures.
- ARTICLE 2 :** Des panneaux de signalisation seront placés conformément aux règlements en vigueur par les organisateurs.
- ARTICLE 3 :** La Gendarmerie est chargée en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté.
- ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise :
 - la Gendarmerie
 - l'intéressé

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Percy-en-Normandie, le 16 mai 2023

Le Maire de Percy-en-Normandie,


Charly VARIN
